

Convocation du Conseil municipal.

M. M. les Conseillers municipaux
se réuniront à la Mairie, à 8 heures
du matin le dimanche 11 octobre
courant, pour une session extraordinaire.

Objet de la séance:

1. Ecole Des Filles-aubourg Desis supplémentaires
de travaux
2. Sapeurs pompiers. Rapport de la Commission.
3. Electricité Demande d'autorisation.
4. Bureau de poste ou de télégraphe, à Centemoult
5. Soutiens de famille.

Reçu, le 4 octobre 1903.

Le Maire,
L. Sauvage

Séance extraordinaire du 11 octobre 1903.

Le 11 mil neuf cent trois, le onze du mois
d'octobre, à 8 heures du matin.

Le Conseil municipal de la Commune de Rezé
réuni comme de droit, par le Maire, s'est tenu
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de M. Sauvage, Maire, pour une session
extraordinaire.

Présent: M. Sauvage, Leger, Levesque, Goussier,
Palmant, Clergeau, Veneau, Rambaut, Druon,
Gardouey, Ledellat, Allaire, Lalou, Hervé

Bobonneau, Fata, Fauguet, Gautier, Guiberteau
Liquodet et Rozé.

Alexis M. Pignon.

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 April
1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire
prés dans le sein du Conseil. M. Briand ayant
obtenu la majorité des suffrages a été désigné
pour remplir ces fonctions qui lui ont été
Le procès verbal de la dernière séance est
lu et approuvé sans observation.

Ecole des filles à Rozé Desis supplémentaires.

Le Président soumet à l'assemblée le Desis
supplémentaire des travaux reconnus utiles
d'être en cours d'exécution pour l'agrandissement
de l'école publique de filles, au garage et invite
le Conseil à vouloir bien en délibérer.

Le Conseil municipal reconnaissant
l'utilité des travaux indiqués aux Desis
supplémentaires, prie par M. Pignon
Architecte et s'élève à la somme de 1559,33
et donne son entière adhésion et demande
l'approbation préfectorale. Le plus tôt
possible la somme de 1559,33 devant être prélevée
sur le montant des rabais consentis.

Sapeurs pompiers. Réorganisation du service.

Après renseignements fournis par la Commission
le Conseil a adopté le principe de la formation
d'un corps de sapeurs pompiers divisé en
deux sections: Rozé et Saint-Rouveau.
La Commission nommée à cet effet, se préparera
un règlement et fera appel aux hommes de bonne
volonté pour la réorganisation du nouveau service.

Société Nantaise d'Electricité.

M. le Président communique à l'assemblée
avec la lettre de M. Gicquel, un projet de traité
entre la Société et la Commune.
Il invite le Conseil à vouloir bien en
délibérer.

Le Conseil municipal,

Qu'il a été vu de la part de M. le Directeur
de la Société Nationale d'Electricité et du projet
de traité qui finit d'établir dans la Commune
la canalisation aérienne pour l'éclairage
la distribution de l'électricité comme éclairage
ou force motrice.
Et d'avis qu'il peut être donné suite à
la demande de la Société, et qu'il y a lieu d'autoriser
le maire à signer le traité à intervenir
pour la canalisation des rues et places
intéressant la Commune.

Soutien de famille -

Le Conseil municipal donne son avis favorable
à la demande du territorial Paul Bernier
à la dernière pour la dispense de sa période
d'exercices de 19 jours.

Bureau de postes ou de télégraphe à Breteuil

Le Président expose qu'il recueille des renseignements
favoris par M. le Directeur et par M. le Maire
lectures pour la création d'un bureau de
Receveur de télégraphie municipale, la Commune
aurait à faire face à une dépense assez importante
et hors de proportion avec ses ressources actuelles.
Ainsi le Conseil a voulu bien en délibérer.

Le Conseil municipal a résolu d'adresser au
Président

Constatant que les charges de la Commune
ne lui sont aucunement disponibles par budget
pour faire face à la dépense signalée par le
Directeur de postes pour la création soit
d'un bureau de Receveur de postes à Breteuil
soit d'un bureau de télégraphie municipale.

Et d'avis d'autoriser que les ressources de la
Commune puissent permettre la création
tant il s'agit d'acquiescer aux conditions
imposées et reconnaître du reste
la juste réclamation pour cet utile
établissement.

Pour remédier, autant que possible, à la
distribution très-tardive des lettres dans
la Commune et principalement à Breutemout,
malgré tout le zèle du facteur.

Le Conseil demande à l'Administration
supérieure des Postes de vouloir bien adresser
au Bureau de Post. Rouffeu, un facteur pressé
pour le service, dans de bonnes conditions,
l'agglomération importante de Breutemout
et les villages de Haute et Basse Ste.

Voie urbaine. Fourniture de pierres pour l'entretien (1903)

Le Conseil municipal demande à M.
Le Préfet l'autorisation nécessaire de
traiter de gré à gré avec M. Gar. Marillet
pour la fourniture de 50 mètres cubes de
pierres à 11 centimètres.

Pompes funèbres. Transport des défunts.

Le Conseil municipal.

A vu le tarif métré ci-présenté par M.
Ricordel pour transporter les défunts
à l'aide d'un corbillard pour toute la
Commune et à ses risques et périls.

Et d'avis à la majorité de 13 voix contre
7, et au scrutin secret, d'accepter la proposition
Ricordel pour ce moyen de transport et décide
que l'arrêté à intervenir sera soumis à son
examen à la session de Novembre. Il
demande que l'entrepreneur garnisse d'une petite
terrace, comme à Breutemout, son corbillard et ses portants
les égards des infortunés. De même pour la classe
1^{re} et 2^e de Breutemout les jours, mois et années d'ici.

L. Guénot, P. Lemaire, J. Prunier
Membres: J. Bergeron, J. Penney, L. Lavoisier
A. Lefevre, H. Maun, Doustaup
N. Babonneau, Ch. Patis, J. Fauquet
J. Gautier, G. Luteray, J. Guinard